



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

<p>École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 2ND TRIMESTRE 7 mars 2024 – 18h45</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Inspectrice de l'Éducation Nationale : M. Ledouit

Équipe enseignante :	Madame Clément (PS-MS) Madame Clair (MS-GS) Madame Comas (GS-CP) Madame Champier (CE1-CE2) Madame Deniau (CE2) Madame Lhotel (CM1) Madame Barrillon (CM2)
Le Maire ou son représentant :	<u>Représentants mairie :</u> Madame Ravanne (Maire par intérim) Madame Agnus (Élue)
Invités :	<u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Monsieur Toussaint Madame Albert Monsieur Völker Monsieur Dufour

	<p>Madame Chretien</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>Madame Cinar</p> <p>Madame Trucchi</p> <p>Madame Rey-Gorrez</p> <p>Madame Basly</p> <p>Madame Dugast</p> <p>Madame Bosio</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Absent excusé :

Mme Duc (ATSEM)

Mme Andrian (ATSEM)

Madame Guetaz (CE2)

Début du conseil d'école : 7 mars 2024 - 18h45

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Agnus

La séance commence par l'approbation du PV du 1er conseil d'école, de l'année scolaire.

Personne n'émet la demande ou le souhait de voter à bulletin caché. Un vote à main levée a donc lieu.

Pour	Contre	Abstention	Total
17	0	0	17

Les membres approuvent à l'unanimité le PV du conseil d'école du 19 octobre 2023.

I. Parcours de l'élève :

A. Suivi des évaluations des élèves

a. Les évaluations de l'école

Les élèves sont évalués de différentes façons au sein de l'école selon les règles ministérielles en vigueur.

Les enseignants se chargent eux-mêmes de la création et de la passation des différentes évaluations dans la mesure où ils savent exactement quelles sont les notions abordées avec leurs élèves et évaluables en fonction des attendus des niveaux.

Les évaluations effectuées sont de trois types : prédictives, formatives et sommatives.

En effet, tout d'abord les élèves passent une évaluation prédictive/diagnostique afin de connaître les acquis des élèves en début d'année, d'un chapitre ou d'un cours : les points forts, les points faibles et surtout mettre à jour les difficultés rencontrées...

Ensuite, une évaluation formative est réalisée afin de faire un état des lieux en cours d'apprentissage pour apporter de l'information sur les acquis en construction. La vocation est double : information de l'élève/parents mais aussi de l'enseignant sur le degré de maîtrise atteint. En cas de difficulté, une stratégie de remédiation qui permet de progresser est proposée. En cas de réussite, une autre stratégie est proposée afin de permettre à l'élève de dépasser ses acquis.

Enfin, une évaluation sommative termine le processus. Celle-ci permet de faire un bilan en fin d'apprentissage sur les connaissances et les savoir-faire acquis.

L'ensemble est référencé sur le LSU par le biais d'Édumoov pour certaines classes (CP de la classe GS-CP et CE1-CE2).

L'ensemble des classes fonctionne en semestre.

Les résultats de ces évaluations sont traduits de différentes façons : soit sous forme de nombres allant de 1 à 4 soit sous forme de lettre (D, A, PA, NA).

Les livrets en maternelles sont transmis une ou deux fois par an.

D'une manière globale les élèves progressent à leur rythme et l'année scolaire suit une évolution normale dans toutes les classes.

Les élèves en difficulté progressent mais demeurent encore en difficulté au sein des groupes classes.

Une certaine familiarisation avec les attendus scolaires est à souligner pour certains élèves ayant des frères et sœurs en élémentaire.

b. Les évaluations nationales

1. Présentation

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière précise et personnalisée aux besoins des élèves.

Elles se réalisent toutes sur des cahiers d'exercices spécialement adaptés aux élèves, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier et adapter leur enseignement. Trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

2. Analyse des résultats en CP

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats en fonction des compétences évaluées en septembre et en février avec un comparatif des différentes compétences :

	Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent	Comprendre des phrases lues seul(e) (lecture silencieuse)	Écrire des syllabes (dictées)	Manipuler des phonèmes	Écrire des mots (dictés)	Comprendre des phrases à l'oral (phrases lues par l'enseignant(e))	Lire à voix haute des mots	Lire à haute voix un texte
Pourcentage de réussite (moyenne)	95%	83%	90%	89%	88%	92%	104%	116%
Résultats de la cohorte précédente (moyenne)	94%	86%	96%	83%	71%	86%	69%	107%
Résultats en septembre (si compétence évaluée) (moyenne)	87%			78%		91%		
Pourcentage de réussite (moyenne)			93%	89%	82%	78%	85%	85%
Résultats de la cohorte précédente (moyenne)			91%	79%	70%	73%	91%	81%
Résultats en septembre (si compétence évaluée) (moyenne)			100%		71%	52%		87%

3. Mise en perspective : remédiations et bilan

Au niveau de l'école, on relève les mêmes tendances que pour les évaluations nationales réalisées en septembre : les compétences fragiles ou faibles demeurent très souvent les mêmes d'une année scolaire sur l'autre.

Les évaluations nationales apportent des éléments pour l'enseignement même si ces indications doivent être nuancées : d'une part par le fait que les enseignants connaissent

d'avantage leurs élèves et ce plus rapidement en septembre à la vue de l'effectif réduit. D'autre part, il existe nécessairement un décalage entre les connaissances vues en classe et les compétences des évaluations nationales.

La complexité du processus -notamment concernant la saisie des résultats- a été soulignée.

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont été mises en place :

- Liaison approfondie avec la maternelle notamment le Cycle 1 : tant l'année scolaire précédente que pour cette année scolaire.
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire, soutien renforcé, vacances apprenantes notamment langage, numération et résolution de problèmes
- Des pratiques de classe davantage différenciées et ciblées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école ; travail de la part de l'équipe pédagogique

B. Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place

a. Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les APC correspondent à du temps que les enseignants doivent obligatoirement consacrer aux élèves. Pour chaque enseignant, 36 heures d'APC sont allouées à l'année scolaire (sauf pour le directeur qui est déchargé de ces 36 heures et au prorata du temps de service pour l'enseignante de CE2 qui sont complétés par les compléments).

Néanmoins, des petites « décharges » d'APC sont présentes pour plusieurs enseignants notamment pour la saisie des résultats des évaluations en CP ou CE1 (de l'ordre de 6h). Ces aides pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles offrent un large champ d'action pédagogique permettant d'apporter aux élèves concernés, sélectionnés par l'enseignant en fonction de leurs difficultés, un accompagnement différencié et adapté aux besoins de chacun afin de susciter et renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants travaillent prioritairement les domaines de la langue et des mathématiques lors de ces APC. Les thématiques abordées sont très ciblées. Lorsque quelques élèves sont pris en charge, ils abordent la lecture, l'écriture et les techniques opératoires ou les compétences du livret (maternelle). Les CM2 sont tous ciblés et travaillent la compréhension et le calcul mental.

Les APC se déroulent aux horaires et jours choisis par l'enseignant responsable. Dans l'école, l'ensemble des APC durent au minimum 30 minutes et ont lieu en fin de journée ou pendant la pause méridienne dans la semaine.

b. Les stages réussite, soutien et vacances apprenantes

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des stages réussite, du soutien et des vacances apprenantes durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Durant les congés de février, le directeur a accueilli des élèves de CM pour des stages de réussite.

Un second dispositif a été déployé aux congés d'automne et d'hiver : les vacances apprenantes. Des élèves de CM ont été accueillis à l'école pour ces activités plus ludiques.

L'ensemble de ces dispositifs est complémentaire aux APC évoquées précédemment.

C. Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant où ce dernier est au centre des interventions afin de mieux répondre à ses besoins fondamentaux.

Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés. La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

La prévention et le repérage sont assurés par la famille, l'éducation nationale, les différents modes d'accueil, les professionnels de santé, la police/gendarmerie, les services de prévention (action sociale, médico-sociale) et par tout citoyen.

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. L'aide à domicile et la prise en charge matérielle constituent les deux principaux modes d'intervention.

Cette politique est principalement confiée aux conseils départementaux, dont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) qui sont chargés de plusieurs catégories de missions en partie avec le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale. Cette dernière vient également en soutien aux familles soit sur simple sollicitation (comme les assistantes sociales) soit, lorsque cela s'avère nécessaires, lors des visites bilan des grandes sections de maternelles.

Les services de l'ASE ont un rôle de sensibilisation et d'information des personnes pouvant être concernées par des mineurs en danger ou en risque de l'être.

L'ASE assure une fonction de protection, de soutien (matériel, éducatif et psychologique) mais assure aussi un rôle de prévention (prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion). Enfin, elle se charge aussi de contrôler les personnes physiques et morales à qui un enfant est confié. La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est, quant à elle en charge du volet judiciaire.

Au besoin la démarche de l'information préoccupante peut être mise en œuvre. Celle-ci est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Cette information préoccupante est faite à la Cellule de Recueil et de traitement des informations préoccupantes qui recherche l'aide à proposer si l'enfant est en danger et que les parents acceptent l'intervention du service. Si tel n'est pas le cas, la CRIP saisit l'autorité judiciaire.

La CRIP met en place une protection administrative ou judiciaire. L'administration intervient dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance : milieu ouvert plutôt financier ou humain ou un accueil provisoire ou modulable. La protection judiciaire est assurée par un procureur et un juge des enfants menant des investigations pour un placement ou un aide de type administratif.

II. Projet et vie de l'école

A. Bilan intermédiaire des projets de classe et actions communes de l'école en lien avec le projet d'école

a. Projets communs

1. Rallye et défi

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques.

Plusieurs défis d'additions ont été mis en place au sein du cycle 3 (adapté à chaque niveau). Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

Plusieurs classes sont également inscrites au rallye mathématique départemental de la Savoie et l'organisent au sein des classes. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

2. L'écologie

Les élèves ont tous participé au défi de l'éco-mobilité le jeudi 21 septembre organisé par Grand-Lac. 78% des élèves sont venus à pied ou à vélo. La remise du prix s'effectuera courant mars.

Les classes de GS-CP, CE1-CE2, CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation s'est effectuée sous différents angles. Les différentes classes ont construit une progression sur l'ensemble des niveaux ciblés par ces actions tant concernant les déchets, le tri que le recyclage et le gaspillage notamment pour les plus grands. Les CE se sont rendus à la déchetterie de Chambéry et les CM2 à la cité du goût.

Les PS-MS-GS ont utilisé des jeux pédagogiques sur le tri et le recyclage des emballages recyclables, proposés par Grand Lac et le service de valorisation des déchets (prêt de jeux gratuits).

3. Cycle natation

Un des deux cycle natation s'est déroulé du 27 novembre au 12 janvier pour les CE1 et CE2. Le second aura lieu du 08 avril au 24 mai pour les GS et CP.

Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine.

4. Octobre rose et novembre bleu

Les classes de PS-MS et MS-GS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu, en lien avec le CCAS de Mouxy.

Différentes productions ont été créées par les enfants pour un affichage dans la fontaine du centre bourg.

Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

5. Les cérémonies

Les classes de CM1 et CM2 participent aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils entonnent quelques couplets de la Marseillaise puis le Chant des Partisans.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

6. Bouchons d'amour

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipement spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

7. La course ELA

Avant les congés d'automne, les élèves auraient dû participer à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA. L'objectif est la sensibilisation des élèves à la différence, au handicap et au respect des différences en les faisant participer à lutter contre la leucodystrophie

La course est reportée aux beaux jours. Les élèves prêteront symboliquement leurs jambes aux enfants ne pouvant plus s'en servir. Leur entourage peut récompenser leurs efforts sportifs par des dons.

Les élèves de CM réaliseront la dictée ELA, corrigée conjointement par leur entourage et l'école.

8. La grande lessive

Les élèves de MS-GS, GS-CP et CM2 ont participé à la grande lessive – installation d'œuvre éphémères – « avec ou sans eau ». Les œuvres ont été accrochés ce jour aux grilles de l'école ou dans le potager intérieur.

L'objectif est de promouvoir la pratique et l'enseignement artistiques accrochées, et de développer le lien social.

9. Festival du livre

L'école a participé fin novembre au festival du livre de Lyon.

Le principe est assez simple : l'organisme prête des livres à l'école durant une semaine, les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total des ventes en bon d'achat livre. Cette année les ventes ont atteint 1067 € (1,5 fois plus vis-à-vis 2022) soit plus de 200 € en livres offerts pour l'école.

10. Le conseil d'école élèves

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école. Les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie.

Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 1**).

11. Permis piéton et permis internet

Les CE2 participeront au permis piéton et la classe de CM2 au permis internet. Ces permis se déroulent avec la coordination de la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure).

Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

Une sensibilisation au harcèlement scolaire sera également mise en place par la gendarmerie lors de ce temps de permis internet en CM2.

12. Notre école faisons-la ensemble

Le potentiel projet a été évoqué à plusieurs reprises notamment concernant le bien-être de l'élève au sein de l'école dans sa globalité. Des pistes de réflexion concernant la cour de récréation ou l'aménagement de certaines classes étaient étudiées.

Compte-tenu des faibles besoins de l'école, il a été décidé d'arrêter les réflexions quant à ce projet.

13. La bibliothèque municipale

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des accueils qui ont débuté à la rentrée de novembre pour les différentes classes.

Ils ont lieu toutes les semaines 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines, d'une heure.

L'emprunt pour l'ensemble des élèves s'effectue en début et en fin de période.

Même si le temps passé avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants.

14. Les dispositifs de soutien pédagogiques

L'Éducation Nationale offre la possibilité aux enseignants volontaires, par le biais de missions incluses dans le nouveau dispositif nommés PACTE, d'organiser du soutien durant la période scolaire ou pendant les interruptions pédagogiques.

Le directeur accueillera des élèves de CM (comme évoqué précédemment dans les dispositifs d'aides mis en place).

15. Le site internet de l'école

En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

b. Projets des classes

1. La classe de CM2

i. Projets pédagogiques majeurs

La classe de CM2 travaille autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la scène nationale de Malraux. Ils ont poursuivi leur journée dans les jardins de la maison de Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes afin de comprendre l'aménagement de ceux-ci. L'après-midi, le service patrimoine de la ville a fait

réfléchir les élèves sur les façades présentes à Chambéry et les différents enjeux historiques s'y rapportant.

Ensuite, les élèves ont bénéficié d'une intervention, à Chambéry, du service patrimoine concernant l'aménagement des quartiers du Biollay et des Hauts-de-Chambéry. Par la suite, ils travailleront sur la fonctionnalité du centre-ville en lien avec l'espace vécu qui évolue dans le temps.

Durant ces deux temps à Chambéry, les élèves découvrent une partie du musée des beaux-arts avec notamment deux visites thématiques concernant la représentation artistique de la ville et de la montagne. La représentation artistique a eu lieu lors de notre dernière sortie.

De plus, les élèves seront également amenés à réfléchir à l'histoire de leur territoire en lien avec l'aménagement de la station de ski de proximité du Revard avec la FACIM. À ce titre, sur place, ils ont découvert l'aménagement réel de la station en prenant en compte les différentes contraintes historiques et actuelles.

Les élèves effectueront également des recherches sur l'histoire de la ville de Chambéry, en lien avec ses aménagements : travail en atelier puis visite commentée par le CAUE.

Enfin, une sensibilisation à l'architecture va se mettre en place en milieu d'année. Le travail vise à une prise de conscience de l'espace vécu, naissant de l'espace et du temps. Le but sera de mettre en lumière le corps de l'utilisateur traversant l'espace bâti, résultat de l'architecture, c'est-à-dire ces trois éléments fondateurs que sont le vide, le corps et le temps. Pour découvrir ces trois notions, des ateliers pratiques seront mis en place. Ils permettent l'éveil du sens spatial des élèves, avec des « constructions » temporaires, des ateliers artistiques, et des explorations de l'école pour en approcher les qualités architecturales vécues intuitivement au quotidien. Le travail s'effectuera avec l'Atelier Doma (Annecy).

La classe va également travailler avec l'agence éco-mobilité autour de différents ateliers en lien avec l'aménagement du territoire et les déplacements.

Les CM1 et CM2 se sont rendus à Chambéry en novembre pour la 10^{ème} rencontre montagne et science. Ils ont assisté à plusieurs projections de films concernant notamment certains espaces naturels sensibles, la glace mais également les traces laissées par les êtres vivants. La journée s'est poursuivie avec une randonnée.

L'ensemble de ces activités s'inscrit totalement dans le programme de géographie de CM2 avec notamment l'étude des notions d'habitat, des déplacements et de l'aménagement durable

Une multitude de compétences s'illustre dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

ii. Projets pédagogiques mineurs

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un enfant est nommé maître assistant pour répondre aux questions de ses camarades, reformuler ou expliquer des notions
- Par binôme, les élèves lisent un album et questionnent leurs camarades de maternelle, le lundi et le jeudi après-midi
- Chaque jour, un perroquet est présent dans la classe afin de répéter ou reformuler des consignes

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Mise en place d'élèves médiateurs dans la classe afin de favoriser les relations cordiales et la gestion de conflits mineurs dans la cour de récréation
- Deux délégués sont présents dans la classe afin de transmettre tout dysfonctionnement ou toute interrogation.
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle un jour par semaine
- Proposition de jeux de cour autre que des jeux classiques de ballon. On recherche des idées innovantes.
- Mise en place d'actions solidaires – octobre rose, novembre bleu, collectes
- Création de contenus (article, interview, reportage) sur des événements se déroulant à l'école et publication de ceux-ci
- Apprentissages des différentes notions et techniques cinématographiques

2. La classe de CM1

Les élèves de CM1 ont réalisé un cycle ski de fond de 4 séances au Revard. Elles se sont déroulées les jeudis après-midi du 11/01/2024 au 8/02/2024. Les élèves étaient ravis et nous avons eu de très bonnes conditions météorologiques sur l'ensemble du cycle.

Dans la continuité du projet d'école : Lac et Montagne, la classe retournera à Aqualis 2/04 et le 8/04 afin d'étudier les poissons du lac, la micro faune, le plancton...l'ensemble représente 4 séances.

Les élèves s'engageront dans un cycle voile du 27/05 au 31/05. Un test nautique est prévu avant le début du cycle.

Projet pièce de théâtre en lien avec nos connaissances acquises lors des sorties Aqualis sur le thème de l'environnement du lac du Bourget.

3. Les classes de CM1 et CM2 :

La classe de CM1 a pu bénéficier de 3 interventions avec des bénévoles de la Ligue contre le cancer afin de les sensibiliser sur la santé dans sa globalité (qu'est-ce que la santé ? Qu'est-ce qu'une activité physique ? Identifier un lieu dans l'environnement proche qui est bon pour la santé ainsi qu'un lieu qui est néfaste pour la santé). Des interventions d'1h30 ont permis d'aborder de nombreuses questions en lien avec la santé, indispensable pour bien grandir.

Les élèves ont bénéficié de plusieurs temps d'apprentissages de Communication Non Violente. Ces temps ont permis aux élèves d'être sensibilisés sur la gestion de leurs émotions et la gestion de leurs émotions dans des situations qui leur posent problème.

4. Les classes de CE2 et CE1-CE2

Les classes de CE1-CE2 et la classe de CE2 bénéficieront de 4 sorties nature sur la commune de Mouxy avec un intervenant. Les élèves observeront la faune et la flore au fil des saisons.

En période 3, les deux classes ont bénéficié de l'intervention des animateurs du tri de Grand Lac pour être sensibilisés au tri des déchets et au gaspillage alimentaire. Au terme de ces interventions, en mars, une visite du centre de tri et de l'usine d'incinération sera organisée.

En mars, les deux classes iront visiter la gare du train à crémaillère avec l'association TCAC.

Au mois de mai, les deux classes se rendront au parc préhistorique des grottes de Cerdon pour suivre des ateliers sur la préhistoire.

Au mois de juin, les deux classes participeront au projet Nature et Cheval au centre équestre de l'Etalon (2 jours).

Pour les CE2, un décloisonnement est en place depuis le mois de septembre les lundis, mardis et jeudis après-midi pour Questionner le Monde, EPS et anglais.

5. La classe de PS-MS, MS-GS et GS-CP

Les classes de maternelles et CP poursuivent les projets communs, « Entre lac et montagnes... » et « Les Jeux Olympiques : À la découverte du monde ! » avec des activités dans tous les domaines d'apprentissage.

Après l'étude du continent Européen en Période 1, l'Océanie en P2 et l'Asie en P3 avec à chaque fois différents ateliers organisés et une journée particulière en lien avec la couleur de l'anneau olympique.

Le thème de la période est l'Afrique et l'Amérique en P5.

Différentes sorties et animations ont eu lieu :

- PS/MS et MS/GS : sortie nature au Bois Vidal (découverte du paysage, jeu de piste, chasse aux trésors, land Art...)
- GS/CP : 5 journées « découverte équitation »

Pour les 3 classes :

- 1ère animation avec Aqualis avec des activités en classe autour de la découverte de la faune et la flore du lac du Bourget en novembre/décembre
- Une deuxième intervention en extérieur est prévue en avril ou juin.
- 1ère animation avec France Nature Environnement sur le thème des oiseaux de notre environnement proche
- Deux autres interventions en extérieur (observatoire du Bourget du lac et environnement proche) auront lieu en mars et en mai.
- Spectacle de Noël et venue du Père Noël dans les classes avec distribution de papillotes et clémentines - Ateliers/jeux pédagogiques sur les déchets « tri et recyclage » proposés et prêtés par la Grand Lac pour les PS, MS, GS et intervenante pour les CP
- MS/GS et GS/CP : après midi « découverte ski de fond » sur le site de Crolles fin février
-GS/CP: visite de l'ancienne gare de Mouxy mardi 19 mars avec l'association TCAC.

Les élèves ont également visité l'exposition de photographies et toiles «Lac et montagnes » (Maurel), à la bibliothèque, menée par Sandrine, des élèves de CM2 et l'enseignante.

Un travail en classe en Arts Visuels sur les paysages a pu être poursuivi : notamment la découverte de la technique de linogravure, observation d'œuvres et participation à un atelier de linogravure avec la créatrice.

Nous remercions Sandrine pour son dynamisme et son implication qui permettent aux enfants d'être en relation directe avec des œuvres « gratuitement » et qui enrichissent les pratiques pédagogiques.

6. Le décloisonnement en maternelle

Les enseignantes de maternelles mettent en place du décloisonnement afin de concourir à différents objectifs du projet d'école et en lien avec les attendus des élèves en fin de Grande Section.

1^{er} dispositif : participation des PS aux différents ateliers et coins jeux pendant le temps d'accueil de 8h30 à 8h50.

2^{ème} dispositif : participation de tous les enfants aux ateliers mis en place dans les 3 classes autour de projet « entre lac et montagne ».

3^{ème} dispositif : les MS sont répartis en 3 groupes sur les 2 classes le matin et l'après-midi et les GS l'après-midi sur les 2 classes.

4^{ème} dispositif : les GS des deux classes sont mélangés et répartis en deux groupes pris en charge par les enseignantes de PS-MS et MS-GS durant la sieste des PS et MS. Plusieurs dispositifs sont mis en place : éducation musicale, phonologie, lecture/écriture cursive ou exploration du monde.

Tous les dispositifs mis en place en début d'année se poursuivent.

Ils permettent également à tous les petits, moyens et grands des 3 classes de participer au projet « Aménagement du jardin »

Après les vacances de février, le moment de repos « sur couchette » pendant la séance de décloisonnement des GS, a été remplacé par un temps calme avec des ateliers libres en

autonomie (coins lecture, dessin, écriture, coloriage, jeux de construction...). Pour les enfants qui le souhaitent et en ont encore besoin, il y a toujours la possibilité de faire la sieste.

B. Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Cette double liaison s'illustre de différentes façons.

Concernant la liaison cycle 1-cycle 2 et cycle 2-cycle 3, elle s'effectue tout au long de l'année concernant les différents apprentissages. Les situations d'apprentissages sont discutées, travaillées à plusieurs en prenant en compte les difficultés spécifiques des groupes d'élèves. Un retour sur mise-en-place a également lieu.

Une liaison GS-CP a lieu notamment pour trouver des moyens afin de favoriser la fluidité de la continuité et éviter la rupture qui met en difficultés certains élèves à l'entrée au CP, assurer la continuité dans les comportements et les apprentissages, donner des repères et rassurer les élèves. Des outils pédagogiques communs sont présents : sous-main, bande numériques, cahiers ainsi que la méthode d'apprentissage de lecture.

Des activités communes sont envisagées : rencontre autour des jeux de société afin que les classes d'âges soient mélangées pour permettre un travail en tutorat et une pratique collaborative entre les élèves.

Il est à noter que d'un point de vue purement administratif, des réunions abordant le suivi des élèves, au sein de l'école, sont organisées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, elle n'a débuté que par l'échange de carte pour les fêtes de fin d'année. Ensuite, il est prévu que les CM2 se rendent au collège en fin d'année pour une classe délocalisée. Une rencontre avec les 6^{ème} sera effectuée avec un repas au self. La liaison administrative s'effectue en fin d'année à travers la transmission de documents de suivi des élèves. Une présentation du collège devrait être faite aux CM2 de l'école. Il est noté néanmoins, la réelle volonté d'instaurer une liaison par le principal du collège et les directeurs.

III. Fonctionnement de l'école

A. Bilan intermédiaire sur la sécurité

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respecte les règles et les protocoles et les maîtrise donc parfaitement... À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à des risques

de nature très diverse : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer.

Le directeur rappelle, suite au questionnement d'un parent, que la réalisation de ces exercices est obligatoire et pour certains avec une contrainte de date à respecter. Il est donc bien évident que des considérations liées à la météo ne peuvent entrer en ligne de compte lors de l'organisation de ces exercices.

Plusieurs exercices ont été effectués avant le 1er conseil d'école : 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (1 attentat/intrusion, 1 risque majeur) ainsi que 1 exercice incendie. D'autres exercices ont été réalisés entre le 1er conseil d'école et celui-ci :

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice de confinement « attentat/intrusion » le 04 décembre confinement afin de tester l'opérationnalité de la nouvelle alarme. Tout s'est bien déroulé et l'alarme est tout à fait en adéquation avec les besoins.

Un second exercice « attentat-intrusion » fuite ou confinement a été réalisé le 16 janvier.

De plus, un exercice « risques majeurs » a été réalisés le 23 janvier après-midi. Étant donné le peu de changement de condition, l'ensemble a été très bien géré par les élèves.

Enfin, un exercice incendie a eu lieu : le 07 décembre. L'évacuation du bâtiment s'est effectuée rapidement (moins de 3 minutes). Les consignes sont plutôt bien respectées malgré les différents scénarios testés (fumée dans le couloir, élève retenu ou autre). Le bilan est donc globalement positif.

B. Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement alloué à l'école pour l'année 2023 est clôturé. Il a été intégralement utilisé (principalement chez les fournisseurs de papeterie et à la librairie).

Il a été abordé avec la municipalité la question de l'augmentation du budget alloué, qui avait été validée pour ce budget, afin que celle-ci soit pérennisée dans le temps.

Une demande d'investissement d'une dizaine de tables et chaises a été effectuée.

C. Travaux

Une panoplie de travaux a été d'ores et déjà été réalisée à l'école lors de la dernière année scolaire. Le cadre de vie et de travail est de belle qualité. L'ensemble des élèves et du personnel a pleinement conscience des investissements réalisés.

D. Préparation à la rentrée scolaire prochaine

a. Organisation

L'école a adopté une organisation scolaire dérogatoire (comme la plupart des écoles du département) sur 4 jours. Cette dernière a été revotée durant l'année scolaire 2022-2023 pour 3 années scolaires complètes (article D521-12 du code de l'éducation). À l'issue de la période, au 31 août 2026, l'organisation actuelle devra être renouvelée (ou non) après examen de la demande transmise à M. le Maire auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Pour se faire, il sera demandé aux conseils d'écoles de voter sur l'organisation de la semaine scolaire.

b. Prévision d'effectif

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire prochaine sont les suivantes :

<i>Cycle</i>	<i>Nombre d'élèves prévus par niveau (non par classe)</i>
1	14 PS 15 MS 18 GS
2	25 CP 19 CE1 17 CE2
3	30 CM1 28 CM2
Total	166

L'année scolaire prochaine, l'école comptera 7 classes. Les inscriptions ou radiations peuvent être effectuées jusqu'au 31 août et influencer les effectifs. Les effectifs des classes de GS, CP et CE1 doivent être inférieurs à 24 élèves, ce qui complique le calcul de fermeture.

Les risques de fermeture à très court terme représentent toujours une inquiétude assez vive pour l'équipe enseignante. Un nombre assez important d'élèves quittent l'école et ces départs ne sont pas du tout compensés par un nombre important de nouvelles inscriptions en PS de maternelle. Les nouvelles constructions ainsi que l'ouverture aux dérogations n'ont pas

permis pour cette année scolaire encore de faire sensiblement remonter les effectifs et d'éviter une fermeture de classe pour plusieurs années.

L'organisation des classes sera sensiblement la même que lors de cette année scolaire. En effet, on constate que le nombre d'élèves est moins important au sein d'une même tranche d'âge, en maternelle qu'en élémentaire. Des doubles niveaux s'imposent donc dans tous les cas.

Les listes des classes seront affichées le jour de la rentrée scolaire.

IV. Questions diverses

Plusieurs questions ont été soulevées par les parents d'élèves délégué. Elles sont abordées et une réponse question par question est apportée.

Des remerciements des parents sont adressés tant à l'équipe enseignante pour l'investissement, les projets mais également à l'équipe périscolaire.

La question concernant le contenu des cours d'anglais en élémentaire est soulevée. La langue vivante est enseignée 1h30 par semaine à l'école élémentaire. Cette heure est effectuée par l'ensemble des classes. L'enseignement de l'anglais, comme toutes les autres matières, relève des compétences en professeur des écoles.

Les programmes sont publiés par le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023. Les repères annuels de progression complètent les programmes de langues vivantes. Ils offrent une référence commune et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences visées pour les élèves tout au long des trois années de chaque cycle. Ils sont adossés au cadre européen de référence pour les langues

Le niveau A1 est le niveau cible pour la fin de l'école élémentaire où l'enfant peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

La question de la sieste des MS est abordée. Un temps calme, qui n'est pas forcément une sieste, est proposé en début d'après-midi à tous pour un retour en classe à 14h15. Ce temps calme permet de mettre en place un décloisonnement pour les GS. En aucun cas le manque d'agent (ATSEM) n'intervient dans cette organisation. Depuis de nombreuses années, le fonctionnement est le même et permet aussi bien de s'adapter aux besoins de chacun des élèves mais également d'utiliser le temps « disponible » d'une enseignante pour prendre en charge d'autres élèves.

Plusieurs parents souhaiteraient venir à vélo à l'école mais la question du stockage des vélos interroge. Le directeur précise qu'une installation au niveau du portail vert est en cours de d'étude. Dans cette attente, il n'est pas possible, pour une question de sécurité de ne pas stocker les vélos dans la cour. Néanmoins, les barrières à l'extérieur peuvent être utilisées pour cadenasser les vélos. L'installation d'un garage à vélo au niveau du parking de la vierge est prévu au budget 2024.

La question des photos de classe est abordée. Le changement du fond est apprécié et sera poursuivi les prochaines années scolaires.

La mise en place de ce temps de photo de classe nécessite beaucoup d'organisation interne. Malheureusement aucun adulte est disponible pour participer à l'organisation en présentiel de ce temps avec le photographe notamment toute cette rotation des classes, portrait et fratries.

Il n'est pas possible de faire une photo avec les groupes du périscolaire en termes d'organisation. D'autre part, les adultes du périscolaire ne sont pas affectés à une classe ou un groupe précis.

De plus, le personnel périscolaire a accès aux informations et aux ventes organisées par l'APEM étant donné que l'affiche est toujours imprimée et déposée en garderie par la responsable.

Les parents d'élèves délégués ont souhaité faire remonter plusieurs points concernant les temps périscolaires notamment la cantine, une réponse est apportée après l'énumération de tous les points.

Ce temps de restauration scolaire reste le point noir, selon les parents, de l'école. Le nombre de menus végétariens paraît important. La question de la diminution du coût est soulevée par les parents. Il est souligné par Mme Agnus que davantage de menus végétariens sont proposés compte-tenu du nombre de demandes toujours plus importantes. D'une manière générale, il est recommandé aux collectivités de diminuer la consommation de viande. D'ici quelque temps, la recommandation va devenir obligation pour toutes les collectivités.

Mme Agnus poursuit en mentionnant que la qualité peut être variable selon les menus mais que toutes les normes sont respectées. Le cahier des charges est suivi à la lettre par le prestataire. Le marché public est signé pour plusieurs années.

De plus, une certaine pression serait mise sur les enfants afin qu'ils mangent assez rapidement. Dans ce contexte. Les desserts n'auraient pas le temps d'être mangés dans de bonnes conditions et appréciés. Mme Agnus mentionne que les enfants ont tous 40 minutes

pour déjeuner. D'une manière générale, il est très souvent souligné par les agents que les enfants passent beaucoup de temps à bavarder et non pas à déjeuner.

Dans d'autres collectivités, le temps consacré au repas est souvent moins important compte-tenu du nombre de services présents (2 à l'école pour les élémentaires, 3 dans certaines écoles).

La question des régimes sans viande est abordée. A plusieurs reprises, les enfants se sont vus servir un repas très basique composé de pâtes blanches, sans sauce ni accompagnement, pour un prix conséquent. Mme Agnus mentionne que ce point a été revu et est totalement régularisé. La sauce sera désormais présente sur la table.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchêne-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 7 mars 2024 – 20h30

Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 juin à 18h30.

Le directeur,

Président du conseil d'école
M. Déchêne-Cotillon

École Primaire Simone Veil
79 Chemin de l'Église
73100 Moutry
Tél : 04 79 61 62 05
Mail : ce.0731063j@ac-grenoble.fr
Directeur
M. Déchêne-Cotillon

La secrétaire de séance

Mme Agnus

